

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE:

Conformément à l'article 148.0.1 du Code municipal, un avis est donné à l'effet qu'une modification est apportée au calendrier des séances ordinaires du **comité administratif** de la MRC de Joliette, adopté lors de la séance ordinaire du comité administratif du 11 novembre 2019, par la résolution numéro CA097-11-2019.

**La séance ordinaire du jeudi 27 février 2020 à 9 h 00 est
reportée au jeudi 5 mars 2020 à 9 h 00**

**Cette séance aura lieu à la salle des comités de la MRC de Joliette,
située au 632, rue De Lanaudière, à Joliette.**

**DONNÉ À JOLIETTE, CE 21^e JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DEUX MILLE
VINGT.**



Denis Savard
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Denis Savard, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Joliette, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 21 février 2020 entre 8 h 15 et 12 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21 février 2020.



Signature